



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-86 modifiant le Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification de l'annexe « A »**

L'annexe « A » du Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables est modifiée par le retrait d'un cours d'eau intermittent situé dans le secteur de l'Innoparc, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement.

Adopté le 23 août 2010

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Marlyne Turgeon

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 22 OCTOBRE 2010